

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 19/03/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 19 mars 2024 à 18h00 en mairie de NOVES, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LECOFFRE Eric, LUCIANI-RIPETTI Marina, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : ANZALONE Marie-Laurence, CLARETON Thierry, DI FELICE Jean-Marc, FERRIER Pierre, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LLOBET Lionel, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, TATON Robert, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents :12	Suffrages exprimés : 16	Pour: 16 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 13 mars 2024			

N° de la délibération : 2024-13
Objet : Compte administratif 2023 budget assainissement non collectif

Le Conseil d'administration,

Après avoir eu la présentation du compte administratif 2023 par le Président M. Jean-Pierre SEISSON,

Après que le Directeur, ordonnateur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE, ait quitté la salle,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :


		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	99 422,72 €	70 452,08 €	-28 970,64 €
	Section d'investissement	0,00 €	1 716,63 €	1 716,63 €
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation	36 734,55 €		
	Section d'investissement		254,61 €	
TOTAL		136 157,27 €	72 423,32 €	

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	5 806 494,45 €	6 277 515,00 €
	TOTAL des RAR	5 806 494,45 €	6 277 515,00 €

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	136 157,27 €	70 452,08 €	-65 705,19 €

	Section d'investissement	0,00 €	1 971,24 €	1 971,24 €
	TOTAL CUMULE	136 157,27 €	72 423,32 €	-63 733,95 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
 Reçu en préfecture le 21/03/2024
 Publié le
 ID : 013-878802396-20240319-2024_DELIB_13-DE



APPROUVE le compte administratif 2023 du service assainissement non collectif tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
 Pour extrait conforme,
 Le Président,

Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.